



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/03/2026 à 10h20

Référence de l'AR : 010-211002522-20260311-AR13_2026-A1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Aube

Arrondissement de Troyes

COMMUNE DE MOUSSEY

ARRETE N°13/2026

Portant tableau d'avancement de grade

Le Maire de la Commune de Moussey,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la délibération n°21-2019 en date du 23/05/2019 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 02/05/2019,
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 14/05/2021 après avis du Comité Social Territorial en date du 18/02/2021,

ARRETE

Article 1 :

Pour l'année 2026, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1- CARRUT Emmanuel	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe – échelon 7	05/03/2026
2-		
3-		
4-		

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Article 2 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Moussey, le 11 Mars 2026
Le Maire, Bruno FARINE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens »

accessible par le site Internet www.tclerecours.fr

Notifié le 25.10.3/2026

Signature de l'agent :





REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes

COMMUNE DE MOUSSEY

ARRETE N°14/2026

**Portant promotion de Monsieur CARRUT Emmanuel au grade d'Adjoint Technique
Territorial Principal de 1^{ère} classe**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, modifié, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016, modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération n°21-2019 du 23/05/2019 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du CST,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 14/05/2021 après avis du Comité social territorial du 18/02/2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix,

Vu la délibération n°13-2026 du 05/03/2026 portant modification du tableau des effectifs et création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Considérant que Monsieur CARRUT Emmanuel est inscrit sur le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2026,

Vu l'arrêté n°33-2025 du 14/05/2025 fixant la dernière situation de Monsieur CARRUT Emmanuel Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à l'Echelon n° 10 de l'Echelle C2, indice brut 461, avec ancienneté au 07/06/2025,

Considérant que Monsieur CARRUT Emmanuel exerce des fonctions de Fonctions polyvalentes éligibles à la NBI (de droit commun ou en zones à caractère sensible) et qui ouvre droit, de ce fait, à une bonification de traitement de 10 points majorés,

ARRETE

Article 1 :

À compter du 05/03/2026, Monsieur CARRUT Emmanuel, Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, né le 22/01/1966, est nommé au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe dans les conditions suivantes :

Ancienne Situation	Nouvelle Situation au : 05/03/2026
Catégorie C Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux Grade : Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Echelle C2 Echelon n° 10 Indice Brut : 461 Indice Majoré : 409 Reliquat d'ancienneté de l'échelon au 07/06/2025 Fonction : Fonctions polyvalentes NBI : 10	Catégorie C Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux Grade : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe Echelle C3 Echelon n° 7 Indice Brut : 478 Indice Majoré : 420 Reliquat d'ancienneté de l'échelon au 05/03/2026 Fonction : Fonct. Polyvalentes NBI : 10

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et une ampliation sera adressée au comptable de la collectivité ou de l'établissement ainsi qu'à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aube.

Fait à Moussey, le 11 Mars 2026

Le Maire, Bruno FARINE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Notifié le 25.10.31.2026
Signature de l'agent :

